

Echo

17^e Année. — N° 194. — 15 Juillet 1919

Journal mensuel.

Ligue Patriotique des Françaises



Lauréat de l'Académie Française

ECHO	Un An	3 fr.	
ECHO et PETIT ECHO (Echo collectif)	Un An	4 fr.	
ECHO, Supplément des JEUNES et PETIT ECHO	Un An	5 fr.	
Supplément des JEUNES	Un An	1 fr.	
Par 10 exemplaires		Un An	0 fr. 60 l'exemplaire.

Secrétariat-Central ouvert tous les jours de 9 à 11 h. 1/2 et de 2 à 6 h., 368, rue Saint-Honoré, PARIS (1^{er}). — Téléph. : Central 12-00

La Ligue à Lourdes

Les 23 et 24 Septembre

Pèlerinage d'actions de grâces

sous la présidence

de S. G. Monseigneur SCHAEFFER

Evêque de Tarbes et de Lourdes

Tout en remerciant nous avons encore beaucoup à demander pour l'avenir. Cet avenir, nous le préparons par la prière et par l'étude des devoirs de l'heure présente.

La Semaine Sociale à Metz

La ville de Metz abritera cette année, du 4 au 9 août prochain, la XI^e session des Semaines Sociales de France.

En choisissant la capitale lorraine comme siège de leurs travaux, les membres de la Commission générale ont obéi à une inspiration patriotique dont il n'est pas besoin de souligner longuement l'opportunité. Tous les cœurs français sont aujourd'hui tendus dans une pensée de reconnaissance et d'espoir, vers nos chères provinces recouvrées. Il leur semble qu'ils ne méditeront jamais assez le bel exemple de constance et de fidélité donné pendant quarante-huit ans par leurs frères de Lorraine et d'Alsace ; ils ont eu aussi la conviction que la réintégration dans la vie nationale de ces membres de la grande famille française sera pour la patrie un puissant élément d'union et de vitalité.

Des professeurs et des conférenciers comme MM. Eugène Duthoit, Georges Goyau, René Pinon, l'abbé Sertillanges, Jean Lerolle, député de Paris, Martin Saint-Léon, le R. P. Rutten, y collaboreront.

Des délégations de Belgique, d'Italie, d'Espagne, de Suisse et d'Angleterre y prendront part, et ce qui intéressera tout spécialement les Ligueuses, c'est qu'une après-midi de la Semaine Sociale sera consacrée aux femmes Lorraines ; la Ligue Patriotique des Françaises y a donc sa place marquée, et le Comité de Metz l'occupera avec honneur.

Demander le programme 16, rue du Plat, à Lyon.

Le Travail Féminin

Son évolution. — Son organisation.

Rapport présenté au Congrès de Paray-le-Monial, par Mlle JACOLIN, des Syndicats féminins de Lyon.

Il y a un travail proprement féminin, quel est-il?... Dieu l'avait déterminé aux premiers jours, faisant avant nul autre, pour le genre humain, la division du travail. A l'homme il avait dit: « Tu gagneras ton pain à la sueur de ton front » ; à la femme : « Tu enfanteras »... Mission fondamentale, que la femme servait en filant, tissant, cousant, travaillant au foyer pour ses propres besoins, ceux de l'homme et de ses enfants. Des siècles passèrent sans que rien vint troubler l'harmonie de cette loi divine.

Mais, peu à peu, la division du travail manuel s'effectua; la spécialisation par métiers se produisit; le travail devint de familial, professionnel et s'en fut, du foyer, à l'atelier, à l'usine, au bureau; la femme travailla partout, mais de moins en moins chez elle; fit tous les métiers, oubliant de plus en plus le sien. Cet état de choses s'est encore accentué du fait: a) de la guerre, raréfiant la main-d'œuvre masculine; b) de l'esprit d'indépendance qui souffle aux jeunes de secouer la tutelle financière et la surveillance de la famille; c) de la soif de jouissance courant après l'argent pour se satisfaire; d) de l'esprit d'aventure, avide de rechercher au dehors des émotions nouvelles et la satisfaction d'une curiosité malsaine, etc.

Cette évolution s'est faite au détriment de la famille, donc: de la morale d'abord, les statistiques en disent long sur ce point; de la race ensuite. Celle-ci est menacée dans son existence par la crise de la natalité; dans sa vigueur par l'appauvrissement des santés, victimes du travail industriel; dans sa valeur parce qu'à la base manque l'éducation de la famille; dans son bonheur, parce que, l'ordre troublé, c'est la porte ouverte à toutes les catastrophes dans la vie des peuples et des individus.

Cependant le travail féminin, au sens économique du mot, ne disparaîtra pas. Rien ne fait prévoir que le commerce et l'industrie puissent un jour s'en passer, et il y aura toujours des femmes obligées, soit de gagner leur vie, soit de seconder leur mari pour suffire aux charges de la famille.

Entre les exigences de notre relèvement industriel et social, entre celles du devoir familial, entre la nature et la mission de la femme, entre les besoins de sa vie matérielle et mo-

rale, il y a donc un accord à chercher, une harmonie à établir.

Comment y parvenir? — a) Par l'action des Syndicats, qui s'efforceront d'organiser la profession d'après le plan de Dieu et le respect de ses lois; b) Par toutes les œuvres sociales qui s'efforceront, elles, d'atténuer les inconvénients du travail féminin extra-familial et seront pour les travailleuses l'aide toujours prête à leur rendre service; on peut citer: les pensions de famille, coopératives, restaurants féminins, caisses dotales, sociétés de secours mutuels, écoles ménagères, cercles d'études, œuvres de prévoyance, etc.

Combien est grande l'urgence de cette action! Tant de malheureuses, déjà, séduites par le mirage de ses promesses menteuses, sont allées grossir les rangs de la C. G. T. Quelques initiatives pourtant se sont mises courageusement à l'œuvre. Elles demandent à la Ligue Patriotique de les aider.

Pour cela, il faut: se former d'abord par la lecture, l'étude, l'assistance à des réunions sociales, à des congrès professionnels, etc.; en suivant une session à l'Ecole Normale Sociale de Paris, si on le peut. Ensuite, il faut agir soit directement par une collaboration personnelle aux œuvres citées, soit indirectement en leur apportant le concours de son influence, de sa sympathie, de sa bourse, de sa parole, de sa plume; il y a tant à faire pour elles.

Ce travail est intéressant parce qu'il plonge dans la vie réelle, la voulant conformer à la divine volonté; il est fécond parce qu'il découvre et développe les valeurs pour en faire des forces agissantes au service du bien; il est consolant parce qu'il montre combien elles sont dignes d'être aimées, nos ouvrières françaises, combien elles méritent qu'on les arrache à ceux qui les égarent; combien elles sont dignes de travailler à la grande œuvre de paix et de progrès: rétablir le travail féminin dans l'harmonie du plan que Dieu lui avait tracé.

Lectures proposées

- Cours de Sociologie. — Ch. Antoine.
- Cours de Philosophie Sociale. — Schwahn.
- Histoire des Corporations de métiers. — Martin Saint-Léon.
- Vers un ordre social chrétien. — La Tour du Pin.
- Ma vocation sociale. — A. de Mun.
- La conquête du Peuple. — A. de Mun.
- L'organisation du travail. — Ch. Benoît.
- Encyclique Rerum Novarum.
- Encyclique Graves de communi.
- Comptes rendus des Semaines Sociales (16, r. du Plat, Lyon).
- Tracts de l'Action Populaire.
- La Chronique Sociale de France, revue mensuelle (16, rue du Plat, Lyon.)
- La Travailleuse, journal périodique, 4, rue de Sèze, Paris.

FOP 144

Extrait de l'admirable lettre de Sa Grandeur Mgr GERMAIN, Archevêque de Toulouse, sur la paix sociale par l'organisation chrétienne du travail.

Sa Grandeur expose d'abord la nécessité et l'opportunité de l'intervention de l'Eglise dans la question sociale, puis démontre que les principes de justice et de charité assurent seuls la paix sociale ; l'« Echo » reproduit les parties essentielles de ce chapitre :

La question sociale étant une question morale, c'est une question de *devoir*. *Devoir* : encore un mot qu'on avait bafoué et banni, et que l'expérience de sa fécondité, de sa nécessité pendant la guerre, a remis en honneur.

Si employeurs et employés remplitaient fidèlement leurs devoirs réciproques, la paix sociale serait gagnée et assurée : les droits de chacun seraient respectés.

Parler toujours des droits et jamais des devoirs à l'ouvrier et au patron est manquer de confiance dans le bon sens, la droiture, la bonne volonté des Français. Si le Français est jaloux de son droit, il est fier d'accomplir son devoir, et il sera reconnaissant à l'Eglise de lui en dire l'étendue.

Léon XIII marque d'un trait ferme aux ouvriers, comme aux patrons, tout leur devoir.

Aux ouvriers il inculque d'abord les idées justes sur l'inégalité des conditions humaines et ses conséquences pratiques. « Il est impossible que dans la société humaine tout le monde soit élevé au même niveau. Sans doute c'est là ce que poursuivent les socialistes ; mais contre la nature tous leurs efforts sont vains. C'est elle en effet qui a établi parmi les hommes des différences aussi multiples que profondes, différences d'intelligence, de talents, d'habileté, de bonté, de forces, différences nécessaires, d'où naît spontanément l'inégalité des conditions. Cette inégalité d'ailleurs tourne au profit de tous, de la société comme des individus, car la vie sociale requiert un organisme très varié et des fonctions diverses, et ce qui précisément porte les hommes à se partager ces fonctions, c'est surtout la différence de leurs conditions respectives. »

Quant à la peine et à la douleur qui résultent du travail, l'Encyclique en explique le sens en évoquant la chute de l'homme et la conséquence du péché. « Oui, la douleur et la souffrance sont l'apanage de l'humanité, et les hommes auront beau tout tenter pour les bannir, ils n'y parviendront jamais. Et s'il en est qui s'en attribuent le pouvoir, qui promettent au peuple une vie sans souffrance, faite de repos et de jouissances, ceux-là le trompent certainement et lui dressent des embûches où se cachent pour l'avenir des calamités pires que celles du présent. »

Si l'Eglise demande à l'ouvrier de *prendre en patience sa condition*, elle ne lui demande pas de renoncer à l'améliorer, même à sortir de cette condition en s'élevant par son effort personnel à une condition supérieure. Certains socialistes se font une idée bien fautive de la résignation chrétienne en pensant qu'elle oblige à s'accommoder, à la manière du fatalisme musulman, à tous les maux ou toutes les misères. Contre cette conception l'Encyclique proteste. « Que l'on ne s'imagine pas que l'Eglise se laisse tellement absorber par le soin des âmes qu'elle néglige ce qui se rapporte à la vie terrestre et mortelle. Pour ce qui est particulier à la classe des travailleurs, elle fait tout son possible pour les arracher à la misère et leur procurer un sort meilleur. »

Quels sont les devoirs précis des ouvriers vis-à-vis des patrons ? Léon XIII les a énumérées et Pie X les rappelle dans son *Motu proprio* de 1903. Il est bien entendu qu'il s'agit de devoirs

de justice, y manquer serait donc violer le droit d'autrui.

L'ouvrier « doit fournir intégralement et fidèlement le travail auquel il s'est engagé par contrat libre et conforme à l'équité. »

L'ouvrier « ne doit point léser son patron ni dans ses biens, ni dans sa personne. Ses revendications doivent être exemptes de violences et ne jamais revêtir la forme de sédition. »

Dans les pages qui vont suivre nous aurons l'occasion de commenter ces prescriptions.

Quels sont les devoirs de justice des patrons vis-à-vis des ouvriers ? Nous en empruntons la liste et la formule au *Motu proprio* de Pie X, qui condense en quelques lignes les développements de l'Encyclique *Rerum novarum*.

« Les obligations de justice qui incombent aux capitalistes et aux patrons sont les suivantes :

« Attribuer à l'ouvrier un juste salaire ;

« Ne pas nuire à ses justes épargnes, ni par violence, ni par fraudes, ni par des moyens usuraires, manifestes ou dissimulés ;

« Lui donner la liberté d'accomplir ses devoirs religieux ;

« Ne pas l'exposer à des séductions corruptrices, ni à des dangers de scandales ;

« Ne pas le détourner de l'esprit de famille et de l'amour de l'épargne ;

« Ne pas lui imposer des travaux disproportionnés à ses forces ou qui conviennent mal à son âge ou à son sexe. »

Ces préceptes réunis ici en brèves formules sont exposés par Léon XIII avec une ampleur singulière, une énergie de langage qui témoigne de la fermeté de l'Eglise à l'égard des riches et des puissants. Comme on le voit, elle est longue la liste des obligations patronales, et par conséquent elle est lourde la responsabilité des employeurs devant Dieu et devant les hommes. Entrons dans le détail :

Voici la question du salaire ! Que dit l'Encyclique ? « Parmi les principaux devoirs des patrons, il faut mettre au premier rang celui de donner à chacun le salaire qui convient. Assurément, pour fixer ce salaire il y a de nombreux points de vue à considérer. Mais d'une manière générale, que le riche et le patron se souviennent qu'exploiter la pauvreté et spéculer sur l'indigence sont choses réprouvées par les lois divines et humaines. Ce qui serait un crime, ce serait de frustrer quelqu'un du prix de ses labeurs. »

Nous lisons plus loin :

« Conserver l'existence est un devoir auquel l'homme ne peut se dérober sans crime ; de ce devoir découle le droit de se procurer ce qui est nécessaire à la subsistance et que le pauvre ne se procure que par le salaire de son travail ; que le patron et l'ouvrier fassent donc tant et de telles conventions qu'il leur plaira, qu'ils tombent d'accord notamment sur le chiffre du salaire : au-dessus de leur volonté il est une loi de justice naturelle plus élevée et plus ancienne, à savoir que le salaire ne doit pas être insuffisant à faire subsister l'ouvrier sobre et honnête ; que si, contraint par la nécessité ou poussé par la crainte d'un mal plus grand, il accepte des conditions dures, que d'ailleurs il ne lui serait pas loisible de refuser parce qu'elles lui sont imposées par le patron ou par celui qui fait l'offre du travail, c'est là subir une violence contre laquelle la justice proteste. »

Voici la question de la journée de travail ou de durée du labeur quotidien, puis le repos du dimanche.

« L'activité de l'homme, bornée comme sa nature, a des limites qu'elle ne peut franchir... Ainsi les heures de travail ne doivent pas excéder les forces des travailleurs, les heures de

repos doivent être proportionnées à leur santé et à la nature de leur travail, réglées d'après les circonstances de temps et de lieux. L'ouvrier destiné à arracher à la terre la pierre, le fer et le feu est soumis à un labeur dont la brièveté devra compenser la dureté et la fatigue, ainsi que le dommage physique qui peut en être la conséquence. »

« Le droit au repos de chaque jour, ainsi que le repos dominical doivent être la condition de tout contrat entre patrons et ouvriers. Sans cette condition, le contrat ne serait pas honnête, car nul ne peut exiger ou promettre la violation des devoirs de l'homme envers Dieu et envers lui-même. »

Voici la question des femmes et des enfants :

« Ce que peut réaliser un homme valide et dans la force de l'âge, il ne serait pas équitable de le demander à une femme ou à un enfant. L'enfant en particulier, — et ceci doit être observé strictement, — ne doit entrer à l'usine qu'après que l'âge a suffisamment développé ses forces physiques, intellectuelles et morales, sinon, comme une herbe tendre, elle se flétrira par un travail trop précoce et c'en sera fait de son éducation. De même, il est des travaux moins adaptés à la femme que la nature destine aux ouvrages domestiques, ouvrages, d'ailleurs, qui sauvegardent l'honneur de son sexe et répondent mieux par leur nature à ce que demande la bonne éducation des enfants et la prospérité du foyer. »

Ces diverses instructions projettent une vive clarté sur les principes essentiels qui doivent présider à l'élaboration du contrat de travail.

Après avoir traité des obligations de justice, nous aurons à parler des devoirs de charité.

Dans certaines circonstances, patrons et ouvriers peuvent être tenus en conscience, les uns envers les autres, par charité, de se rendre tel ou tel service déterminé. Mais il faut bien le dire, ce devoir ne donne pas au bénéficiaire éventuel du service le droit d'exiger qu'il soit rendu : un acte de charité n'est pas exigible « il n'y a droit à revendication que lorsque la justice a été violée » (*Motu proprio* de Pie X).

Quoique mal comprise ou dédaignée de plusieurs, la charité gardera toujours son rôle magnifique : sans son concours bienfaisant, la justice seule n'établirait entre patrons et ouvriers que des rapports froids et précaires. Pour obtenir que « des deux côtés on se donne la main et que les volontés s'unissent », comme dit Léon XIII, il faut plus que la justice, il faut l'amour fraternel : la charité.

La Dévotion au Sacré-Cœur & la reconnaissance

La reconnaissance est une fleur rare qui s'épanouit seulement dans les âmes hautes et généreuses. Pendant la longue période d'angoisses de ces cinq années de guerre, le Sacré-Cœur a été invoqué, supplié ; son culte a été à l'honneur et bien des familles se sont consacrées au Divin Maître et ont placé son image dans la pièce principale de la maison.

Il s'agit maintenant de rendre grâces, de dire *merci* et beaucoup s'en souviennent, mais quelques-uns l'oublient. *Merci* pour la victoire française, *merci* pour les vies conservées, *merci* pour les maisons garanties : que de raisons d'exprimer au Sacré-Cœur la reconnaissance dont débordent nos cœurs !...

Les personnes qui désirent un tableau du Sacré-Cœur artistique, imitation de vieux bois, marcotté en haut-relief selon le genre antique, peuvent demander au Secrétariat de la Ligue, 368, rue Saint-Honoré, le Sacré-Cœur au vitrail. Ce petit chef-d'œuvre est adressé franco en gare contre mandat de 14 francs.

L'Eglise Catholique des États-Unis et l'Eglise Catholique de France

A son Eminence le cardinal Amette, Paris.

A la conférence tenue sous la présidence de Sa Grâce le très révérend archevêque de New-York, à « Waldorf Astoria New-York City », jeudi soir, 12 juin 1919, le clergé catholique et les laïques présents, représentant les 297 paroisses de l'archidiocèse, ont adopté à l'unanimité les résolutions suivantes :

« Avons décidé d'exprimer au clergé catholique et aux fidèles du nord et de l'est de la France notre profonde sympathie pour eux dans la ruine et la dévastation abominables, causées par les armées allemandes, des innombrables édifices catholiques, cathédrales, églises, chapelles, cures, couvents, asiles, hôpitaux, Séminaires et écoles paroissiales ;

« C'est le devoir des catholiques d'Amérique de prendre note des projets, déjà mis à exécution par les différentes organisations protestantes, pour envoyer un grand nombre de missionnaires américains et de grandes sommes d'argent américain, dans le but de convertir le peuple français au protestantisme.

« Nous promettons, dans toute la mesure de notre force et de nos moyens, d'aider pécuniairement nos compagnons catholiques dans le nord et l'est de la France à construire des abris temporaires pour les services divins de la foi et de reprendre le plein travail de l'Eglise, comprenant tout particulièrement la protection des femmes et des enfants dans les régions dévastées, dont tant de milliers sont des veuves et des orphelins de soldats catholiques ayant donné leur vie pour la France et la civilisation chrétienne ;

« Pour entreprendre cette tâche d'assister nos compagnons catholiques, pour défendre et préserver la foi dans la France restée toujours catholique, nous demandons humblement la bénédiction du pape Benoît XV, et nous profitons de cette occasion solennelle et importante, que nous considérons comme étant un moment décisif et grave dans l'histoire de la foi, pour affirmer notre dévouement et notre loyauté à Sa Sainteté et à l'Eglise universelle aux destinées de laquelle il préside, comme Pontife suprême, dans un esprit conforme à celui du Christ, avec tant de fermeté et de sagesse au milieu de difficultés universelles.

« Décidons, en outre, que ces résolutions seront câblées à S. S. le pape Benoît XV et à LL. EEm. les cardinaux Luçon et Amette. »

Mgr JOHN J. DUNN,
chancelier de l'archidiocèse de New-York.

Nous attirons l'attention des Ligueuses sur le danger que constate le clergé des États-Unis et qui, déjà, nous avait alarmés. Nous serons reconnaissantes aux Comités qui voudront bien nous envoyer des renseignements précis sur les procédés de propagande employés par les protestants et sur les résultats qu'ils ont donnés. Nous demandons aussi aux Présidentes de nous dire ce qu'elles font pour réagir contre cette propagande. Ces renseignements peuvent être utiles, soit à la Ligue soit à des œuvres catholiques qui luttent contre l'envahissement du protestantisme.

De notre côté, nous nous ferons un devoir de leur communiquer tous les renseignements qui nous viendraient par ailleurs, et qui seraient de nature à les aider.

La Ligue et la Dévotion réparatrice

Extrait du Rapport présenté à Paray-le-Monial par Mlle de BOURNONVILLE

..... Avant même les rudes leçons de la guerre, les Ligueuses avaient compris la pensée de réparation nationale.

La sanctification du premier Vendredi du mois est la plus répandue des pratiques en l'honneur du Sacré-Cœur. Partout les Ligueuses y sont fidèles : Messe, communion, amende honorable, adoration.

En Seine-et-Oise, c'est généralement aux dizainières que les pasteurs s'adressent pour assurer la présence régulière des adorations devant le Saint-Sacrement exposé.

Mais, comprenant qu'à Dieu offensé journalièrement, il fallait une réparation quotidienne, et que la seule offrande capable d'apaiser la justice infinie était *Notre-Seigneur Lui-même*, présent dans les âmes par la Sainte Communion, nous avons désiré assurer la perpétuité de la Communion réparatrice.

Dès 1913, le Comité de Versailles avait proposé à ses sections une chaîne de Communions réparatrices dont les Comités seraient les anneaux. Chaque Comité choisit un jour fixe chaque mois. Dans les petits villages comme dans les grandes paroisses, un groupe de ferventes Ligueuses communique à la date marquée pour la France. En 1914, la chaîne comptait déjà 114 Comités inscrits ; aujourd'hui leur nombre est de 129.

Depuis, cette chaîne nous a servi de cadre pour d'autres organisations de prières. Quatre années de suite, de 1915 à 1918, chaîne de rosaires ininterrompue de jour et de nuit, pendant le mois d'octobre 98 Comités y prenaient part, dont 45 assuraient la récitation de jour et de nuit, 26 communautés religieuses s'unissaient à elles, dont 13 acceptaient la prière de nuit.

Comme pieux efforts des Ligueuses, nous pouvons compter les pèlerinages de pénitences et de supplications à Montmartre en 1915, 1916, 1917, 1919. Plus de 2000 sont venues en 1916. Cette année, malgré la neige la difficulté des communications, le prix élevé des voyages, elles étaient presque aussi nombreuses. Plus de 110 Comités étaient représentés à ces pèlerinages. A la prière à la Communion, aux manifestations de foi, il faut ajouter la pénitence volontaire, et nous avons parlé de l'association de prières et de pénitence, en union avec le Sacré-Cœur de Jésus. Cette dévotion ne semblait pas avoir été comprise jusqu'au début de la guerre, elle fut de nouveau proposée et expliquée dans une réunion générale de dizainières, en Octobre 1914 ; l'heure était favorable, les inscriptions arrivèrent nombreuses, et en quelques mois nous envoyions à Montmartre un millier, au moins, d'adhésions. Nous tâchons de ne pas laisser arrêter l'élan, ni diminuer la ferveur.

Selon le frappant symbole proposé, je crois, par Notre-Seigneur Lui-même, à la fidèle servante par laquelle il a fait connaître cette œuvre : « L'incendie menace la maison du Père de famille, ne faut-il pas que les enfants, les serviteurs, aident à éteindre le feu ? Le péril presse. Pendant que les forts, les plus dévoués arrêtent les flammes, exposent leur vie, les plus faibles peuvent encore faire la chaîne pour faire arriver l'eau. » — C'est bien ce qu'assure l'association de prières et de pénitence. Tandis que les âmes ferventes, inspirées, soutenues par une grâce spéciale, se dévouent avec un zèle héroïque, les plus faibles, les gens du monde, les enfants mêmes, trouveront un léger sacrifice, l'offrande de leurs souffrances, ou de leur travail à unir aux mérites de Notre-Seigneur.

Après la réparation individuelle s'impose la réparation familiale.

On a beaucoup écrit sur la famille française, dénoncé les lois qui atteignent son indissolubilité, attaquent les droits des parents, les dangers, les fautes qui menacent son existence même. Mais il nous suffira de rappeler que, fondée par un Sacrement la famille catholique est un sanctuaire, où Notre-Seigneur doit être le maître reconnu, obéi, aimé. Là, plus qu'ailleurs encore, si des devoirs et des sacrifices s'imposent, des bénédictions spéciales sont promises.

La Consécration des familles est un moyen puissant de faire rentrer la soumission aux lois de l'Eglise et les habitudes religieuses dans les foyers. La Ligue est parfaitement placée pour répandre cette dévotion, qui peut et doit avoir une très grande influence sur la vie familiale et, par l'ensemble des familles, sur la Société tout entière. Mais cette consécration a besoin d'être bien préparée et discrètement propagée. Nos dizainières, avec leur connaissance des familles, l'accueil cordial qu'elles y reçoivent, leur tact charitable en sont les meilleurs apôtres.

Pardonnez-nous d'entrer dans quelques détails pratiques, de vous conter ce qui a été fait dans le diocèse de Versailles ; on ne peut parler utilement que de ce qu'on a expérimenté — Nous avons fait tirer plusieurs milliers d'images du *Sacré-Cœur Pénitent*, modèle de Montmartre. 30x20 ; au bas de ces images a été imprimé le nom de la L. P. D. F., Comité de Versailles. Les dizainières en ont porté dans chaque famille. Les montrer, a été l'occasion de donner une courte explication de la dévotion au Sacré-Cœur, de rappeler les promesses de Notre-Seigneur. L'image était offerte, mais contre une légère rétribution. Si l'image est désirée, si la posséder demande un léger sacrifice, on y tiendra davantage. A la visite suivante, la dizainière trouve généralement l'image, décorant en bonne place, le modeste logis. A elle, alors, de juger si l'on peut aller plus loin et parler de consécration. Il faut s'assurer si le père y consent, en faire sentir la grandeur, les avantages, mais parler aussi des devoirs chrétiens et religieux auxquels les familles consacrées doivent s'engager à être fidèles. Ne rien presser ; faire désirer la cérémonie de la consécration qui sera présentée comme un acte solennel ; et, si la famille témoigne de bons sentiments, un désir sincère, demander à un prêtre de faire la consécration avec le cérémonial connu.

A Versailles, un prêtre nous disait avoir été profondément ému de consécration faites dans des logis très pauvres. Dans l'un d'eux l'image était attachée avec quatre épingles à un pauvre drap qui cachait les misères de la muraille, deux bouts de bougie fichés sur le bois de la commode, quelques fleurs des champs dans des bouteilles, mais un sentiment de foi, un accent de piété si sincère dans la voix du père qui prononçait l'acte, dans l'attitude de la femme et des assistants, que le cœur du prêtre en avait été touché aux larmes. Dans un autre logement ouvrier, le décor était plus luxueux, on avait sorti des armoires le linge le plus beau, les souvenirs intimes : couronne de mariée, photographies des défunts, des absents, pour faire fête au Divin Maître ; mais les cœurs étaient aussi bien à lui. Dans un village (qui n'est pas en Seine-et-Oise) où, malheureusement, les pratiques religieuses sont généralement trop négligées et le respect humain trop écouté, nous avons assisté à un véritable triomphe du Sacré-Cœur. En reconnaissance de la protection accordée à de jeunes militaires, deux bonnes familles de cultivateurs aisés avaient demandé à M. le Curé de venir, après Vêpres, faire chez elles la Consécration. Le matin, il y avait eu, en action de grâces, un certain nombre de Communions. On part en procession, à travers les champs ; en route,

une, deux, trois personnes demandent au Curé de s'arrêter chez elles. Tout est prêt, disent-elles, et pendant que les consécration se font à l'entrée du village, d'autres maisons préparent leur *reposoir*. Une jeune veuve, jusque-là presque indifférente, mais prise de remords, implorait timidement l'entrée du prêtre et, après avoir lu elle-même l'acte de consécration, disait: « Oh! à présent, ni moi, ni les enfants, nous ne manquerons la messe le dimanche. » Plusieurs mois après, elle n'avait pas encore manqué à sa résolution.

Le Sacré-Cœur a promis de régner, malgré ses ennemis. Pour obtenir l'acte de *consécration officielle*, qui sera le véritable acte de réparation nationale, notre seul moyen d'action, actuellement, est la prière; il pourrait suffire, sans doute; mais si des lois nouvelles nous donnent, à nous, femmes, des droits que nous ne demandons pas, nous n'oublierons pas l'importance que peut avoir l'influence exercée par la Ligue. Son organisation, le nombre de ses adhérentes, les rapports confiants et fréquents entre dizainières et adhérentes, font d'elle, une force que nous devons mettre au service de la cause de Dieu.

En attendant, ne nous décourageons pas; la Basilique du Sacré-Cœur de Montmartre, l'ex-voto de la France pénitente et dévouée, a été bâti sou par sou, les plus petites offrandes contribuant à son élévation. Famille par famille que la France élève le trône du Sacré-Cœur. Lorsque l'œuvre sera complète, l'heure de la réparation nationale approchera.

DANS L'ENSEIGNEMENT PUBLIC

Des institutrices publiques restées croyantes ou revenues au Catholicisme au prix de laborieux efforts, ont senti le besoin de se créer un lien entre elles, en même temps que la reconnaissance pour les grâces reçues, leur inspirait le désir de travailler à l'avènement du règne de Dieu dans l'âme de leurs collègues. De ces aspirations et de ce désir d'apostolat, est né le *Bulletin des Institutrices catholiques de l'Enseignement Primaire* (mensuel, 5 francs par an, 19, rue du Gazomètre, à Lyon) qui en est à sa troisième année, et dont l'objet est d'éclairer et de fortifier les convictions religieuses des Educatrices de l'Enfance et de la Jeunesse française.

Il est le pendant de l'excellent et si utile *Bulletin des Professeurs catholiques de l'Université*, qui se publie également à Lyon (71, rue Molière, 3 francs pour les Professeurs et Instituteurs), et qui s'adresse aux membres de l'Enseignement primaire, aussi bien qu'aux membres de l'Enseignement secondaire.

Signalons aussi la création en 1918 de l'Union des catholiques français de l'Enseignement public dont le secrétariat est à Paris, 26, rue Vaneau (VII^e). Ce groupement s'adresse surtout à la région parisienne. Mais le secrétariat donnera volontiers aux membres de l'enseignement public tous les renseignements utiles sur cette Union.

Il est intéressant de constater que les catholiques ont enfin compris qu'ils avaient comme citoyens le droit — non moins que les socialistes et les libres penseurs — de se grouper et qu'ils se sont décidés à user de ce droit. Le corps enseignant ne devrait-il pas être le premier à exiger la véritable liberté de penser et de croire? Nous savons que plusieurs fois il y a quelques années des instituteurs ou institutrices publiques ont été frappés à cause de leurs croyances chrétiennes qu'ils entendaient pratiquer. Il faut que l'opinion publique ne supporte plus pareilles mesquineries.

(Extrait de la *Semaine Religieuse* de Bourges, du 14 Juin 1919.)

Chronique Générale

Avant la période des vacances, les réunions de dizainières ont été faites à *Saint-François-Xavier, Sainte-Elisabeth, Neuilly, Sainte-Marie-des-Batignolles, l'Immaculée-Conception, Saint-Honoré-d'Eylau, Ivry-Centre, Saint-Ambroise, Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours, Saint-Joseph-des-Epinettes, Saint-Joseph du XI^e, Saint-Marcel, Notre-Dame-de-la-Gare, Sainte-Anne, Plaisance, Belleville, Saint-Jean l'Evangeliste, Saint-Lambert-de-Vaugirard*. Des réunions générales ont eu lieu à *Notre-Dame-du-Rosaire* et à *Saint-Antoine*.

Au Secrétariat-Central, le R. P. Mainage a fait une très intéressante Conférence sur les Syndicats. Une réunion des dames de quartier a eu lieu le 3^e mercredi. Causerie de Mlle Dijon sur les devoirs des Ligueuses pendant les vacances:

A *Aix (Bouches-du-Rhône)*, un groupe des Jeunes a été constitué.

Le Conseil d'arrondissement d'*Angoulême (Charente)* s'est tenu le 27 mai. Une retraite fermée aura lieu au monastère de Puyfou, du 16 au 19 juillet, et sera prêchée par le R. P. Saramagna. S'adresser 23, rue d'Iéna, Angoulême.

A *La Rochelle (Charente-Inférieure)* Mlle de Châteaurocher parle aux Ligueuses réunies sous la présidence de Mgr Barthe, vicaire-général.

La Conférencière visite également les Comités de *Marenes, Royan, Aigrefeuille, Aytré, Surgères, Rochefort, Tonnay-Charente, Jonzac, Saintes, Pons, Marans*.

A *Saint-Jean-d'Angély*, intéressante réunion générale présidée par M. l'Archiprêtre. Grâce à la générosité des Ligueuses, 400 francs ont pu être offerts pour un prêtre des régions dévastées.

Une retraite fermée a été suivie avec beaucoup de piété à l'institution Saint-Jean.

A *Fussy (Cher)*, Mlle Huvet développe les moyens d'action de la Ligue.

Evreux (Eure) nous donne de bonnes nouvelles de ses Comités de *Gravigny, Vernon, Verneuil, Le Neubourg, Beaumont-le-Roger et Breteuil*.

A *Louviers*, Mme André Grousseau réorganise officiellement le Comité.

La région du *Léon (Finistère)* et celle des *Cornouailles*, nous disent leurs persévérants efforts. A *Quimper*, un pèlerinage a eu lieu au sanctuaire de la Mère de Dieu. M. l'abbé Legrand y donna une instruction des plus réconfortantes.

Lectoure (Gers) a eu la joie d'entendre Mlle de Châteaurocher dans deux causeries: l'une aux dizainières, l'autre aux adhérentes.

Le Comité de *Gap (Hautes-Alpes)* remercie toutes les personnes qui ont bien voulu participer à la vente et lui assurer un plein succès. Il a remis au Secrétariat-Central 200 francs pour les régions dévastées.

Une mission, organisée par la Section des Œuvres de Midi et la Ligue, a été donnée à *Toulouse (Haute-Garonne)* pour les usiniers. Des résultats très consolants ont été enregistrés.

A *La Châtre (Indre)* Mlle Dijon a réuni les adhérentes du canton et leur a montré les divers moyens de résurrection nationale à la portée des Ligueuses.

A *Saint-Gaultier*, M. l'abbé Eoosberghe a donné une retraite de trois jours clôturée par une très belle fête de Jeanne d'Arc.

La Ligue est toujours très active à *Grenoble (Isère)* et à *Beaurepaire*. Nous avons à déplorer la mort de Mme Freynet, la si dévouée présidente de *La Motte d'Aveillans*.

La fête de Jeanne d'Arc a été célébrée d'une façon particulièrement remarquable à *Granville (Manche)* grâce à l'appel fait par le Comité.

La section d'*Orglandes* s'est constituée en Comité pendant la guerre.

A *Nevers (Nièvre)* M. l'Aumônier fait la causerie sur le remariage des veuves de la guerre.

De *Lille (Nord)* Mme Féron-Vrau, présidente régionale, exprime sa vive reconnaissance pour les envois faits aux populations du Nord par l'intermédiaire du Secrétariat-Central.

Bonne réunion de dizainières à *Sains-en-Gohelle (Pas-de-Calais)* où l'on reprend aussi la distribution du *Petit Echo*.

A *Violaines*, la réinstallation se fait lentement. Un grand pèlerinage des Ligueuses a eu lieu aux Saintes-Hosties de *Pézilla-de-la-Rivière (Pyrénées-Orientales)*.

Mâcon (Saône-et-Loire) a eu son exposition de travaux pour les églises dévastées.

A *Garmerans*, la Ligue a offert une séance récréative au profit des œuvres paroissiales.

A *Toulon-sur-Aroux*, les Ligueuses présentent également leur concours à toutes les œuvres locales.

Bourbon-Lancy mérite une mention spéciale pour sa parfaite régularité aux réunions.

A *Verdun-sur-Doubs*, grâce au zèle de Mme la comtesse de Maistre, les 21 paroisses du canton sont organisées.

A *Châlon-sur-Saône*, grande réunion de la Ligue avec très belle conférence de M. le Chanoine Mury. L'orateur parle aussi à *Givry*.

A *Saint-Loup-de-Varennes*, Conférence de M. l'abbé de Saiserey.

La réunion générale de la *Flèche (Sarthe)* a eu lieu le 23 mai. Intéressante causerie de M. l'abbé Midoux.

Les Ligueuses du *Mans* ont eu, le 15 juin, leur pèlerinage à Notre-Dame-du-Chêne, sous la présidence de M. l'Archiprêtre de la Cathédrale; Mgr Lepeltier prononça une éloquente allocution.

Une retraite de trois jours a été prêchée pour les Ligueuses d'*Amiens (Somme)*, dans la paroisse du Sacré-Cœur. Le zélé Pasteur a été très consolé par les résultats obtenus.

La Seyne-sur-Mer (Var) a fait une quête fructueuse au profit d'un dispensaire de la Ligue.

A la réunion des dizainières d'*Hyères*, Mlle Chomard fait une intéressante conférence sur la Messe et sur la Presse.

Floréine
CRÈME DE BEAUTÉ
Rend la PEAU DOUCE, FRAICHE, PARFUMÉE

TRICAL Aliment
Idéal
Pour Vieillards, Anémiés, Surmenés

NAOLISEZ VOS CUIVRES
ILS BRILLERONT VITE ET SANS EFFORT

MAISON SPÉCIALEMENT RECOMMANDÉE

**HUILES
D'OLIVE
PURES**

CH. DRAGON-NOIREL

Aix-en-Provence

Envoi du Prix-Courant sur demande

5 % aux Membres de la L. P. D. F.

Le Gérant: H. DIEVAL

Imp. Diéval, 57, rue de Seine, Paris.

CHARTREUSE (Grande Marque Française)

C'est à la "CHARTREUSE" que vous trouverez les meilleurs savons garantis sans fraude, et c'est la meilleure saison pour faire vos achats. Ecrivez simplement:

SAVONNERIE DE LA CHARTREUSE (Marseille)

Extra pur 72 % « Le Prélat »: les 50 kilos, 178 fr. — Les 100 kilos, 340 fr.
Notre bon Savon « Economique »: les 50 kilos, 138 fr. — Les 100 kilos, 260 fr.

La Savonnerie expédie des colis postaux d'essai.

Les envois sont faits franco gare du client, contre remboursement sans frais.